

Session plénière P 4

HABITATS ET AIRES MARINES PROTEGEES

Mardi 15 novembre 11H00-12H30

Animateur : B. Guichard (OFB)

Présentation

6 espèces de tortues marines sont observées dans les eaux sous juridiction française, qui abritent des habitats fonctionnels (pont, développement, alimentation, repos, hivernage, migration) dont certains d'importance mondiale. Les aires marines protégées (AMP) représentent 23 % des eaux françaises dans le monde, >40 % dans l'hexagone où elles revêtent des statuts variés (Parcs nationaux, Réserves naturelles, sites Natura 2000, arrêté biotope, Parcs naturels marins (PNM)...). Leur création, notamment les 8 PNM, s'est accélérée au cours des années 2010 et presque toutes les aires marines protégées sont maintenant opérationnelles.

Objectifs

La session a pour objectif général de présenter un bilan des connaissances acquises à ce jour sur les habitats des tortues marines sur le territoire national, et un panorama des AMP existantes de leurs modalités de fonctionnement (gouvernance, moyens, plans de gestion) et d'actions. Depuis la création de l'Office français de la Biodiversité (OFB), dont une des missions importantes est la police de l'environnement, les missions des AMP dépassent les suivis et gestion et leur fonctionnement intègre de nouveaux acteurs. Par ailleurs, contrairement aux plans d'action dont la durée est limitée dans le temps, les AMP sont des structures pérennes avec des objectifs à long terme. Les conseils de gestion des PNM ou COPIL sites Natura 2000 sont par ailleurs des outils de concertation uniques pour la gestion du milieu marin, et permettent une représentation de tous les acteurs et usagers de la mer.

La discussion abordera ensuite les questions identifiées comme prioritaires par les participants, parmi lesquelles :

- Comment mieux articuler le travail des acteurs historiques de la conservation des tortues marines et de leurs habitats et les AMP ?
- Les enjeux sur les tortues marines et leurs habitats sont-ils bien identifiés dans tous les AMP ? Des mesures complémentaires sont-elles nécessaires, par ex en termes d'acquisition de connaissance, de suivi et d'évaluation, de gestion ?
- Les méthodes de suivi doivent-elles être harmonisées ?

Déroulement prévisionnel :

- 11H00 -11H15 habitats de tortues marines sur le territoire national
- 11H15 -11H30 situation et rôle des AMP
- 11H30- 12H00 présentations courtes (10'), études de cas d'AMP

Attendus (livrables)

- Modalités de poursuite des échanges sur la thématique d'ici au prochain colloque
- Recommandations (enjeux, suivis, habitats...)